



1^{er} juillet 2021

(21-5257)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

SLOVÉNIE: LOI SUR LES SECRETS D'AFFAIRES

Membre présentant la notification	SLOVÉNIE
--	----------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les secrets d'affaires
Objet	Renseignements non divulgués
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/SVN/21_4428_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/SVN/1/Rev.1
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Cette Loi régit les secrets d'affaires et les règles concernant la détermination et la protection des secrets d'affaires contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites.</p> <p>La Loi transpose la Directive (EU) 2016/943 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales (secrets d'affaires), l'utilisation et la divulgation (OJ L 1957, 15.6.2016, page 1) dans la législation de la République de Slovénie.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 avril 2019
Autre date	Publication: 5 avril 2019

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	30 juin 2021
Autres renseignements	http://www.pisrs.si/Pis.web/pregledPredpisa?id=ZAKO7758

Organisme ou autorité responsable	Ministère du développement économique et des technologies
--	---

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.